



PROCES VERBAL
N° 24/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le Mardi 30 Avril à 10heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

1°-Examen de la lettre N°0157/CPMP/SI reçue le 25 Avril 2013, demandant l'approbation du projet d'avenant n°1 au marché portant changement de cautionnement définitif relatif à l'additif n° 2 au DAO pour les travaux de construction de la route Atar-Tidjikdja

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations

3°-Examen de la lettre N°0158/CMP/SI reçue le 25 Avril 2013, demandant l'approbation et autorisation de passation par entente directe, le marché relatif à la réhabilitation du volet électricité de la Chancellerie de l'Ambassade de Mauritanie à Paris

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

4°-Réexamen de la lettre N° 061/CPMSEF reçue le 16 Avril et du complément d'informations N°076/CPMSEF reçue le 28 Avril 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives au DAOI portant sur les travaux de construction et d'équipement de deux usines de traitement, de congélation et de stockage des produits de pêche à Nouakchott et Nouadhibou

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour les motifs suivants :

- 1. L'additif au DAO n'a pas été soumis à l'approbation de la CNCMP ;*
- 2. Ledit additif n'est intervenu qu'une semaine avant la date de dépôt des offres et n'a pas fait l'objet d'une publication,*
- 3. Le rapport d'évaluation n'est pas signé par l'ensemble des membres de la commission d'évaluation ;*
- 4. L'additif constituant la partie essentielle du froid, objet du DAO, n'a pas précisé les composantes et les spécifications des équipements, ce qui n'a pas permis à la plupart des soumissionnaires de prendre en compte cette partie dans leurs offres technique et financière.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

5°-Examen de la lettre N°0235/CPMP/SR reçue le 28 Avril 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation révisé relatif à la fourniture de 7200 tonnes de blé.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation révisé, proposant l'attribution provisoire du marché en un seul lot à l'entreprise TEWMIN pour un montant de 900.000.000 UM TTC et un crédit d'impôt de 126.000.000 UM, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SNDE

6°-Examen de la lettre N°0342/CPMP/SNDE reçue le 28 Avril 2013, demandant l'approbation du projet d'avenant n°1 relatif au marché de contrôle des travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau de distribution de la ville de Nouakchott lot 3 et 4, portant modification du numéro du compte bancaire ouvert à la BMCI au nom de STUDI International.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet avenant sans incidence financière.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO, sous réserve de prendre en compte les observations en annexe et de l'accord de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les membres du Comité Permanent

Mohmed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibetly

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul.